

**CESER de Bourgogne Franche-Comté**  
**Séance plénière du 10 décembre 2018 à Dijon**  
**Avis du CESER « rapport 4-4 – Avenant N°2 Convention pour l'exploitation et le**  
**financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs**  
**(2018-2025) »**  
**Intervention de Guy ZIMA pour la CGT**

Cet avenant a pour objet d'intégrer la réouverture de ligne Belfort Delle et d'en fixer les conditions contractuelles de son exploitation. Soutenue par la CGT localement, comme régionalement cette réouverture dépasse le seul intérêt local et français puisque son exploitation se fera de manière mixte entre les CFF et la SNCF dans le cadre de cet avenant à la convention dont l'encre n'est pas encore sèche. Le diable se niche souvent dans les détails, nous serons particulièrement vigilants à ceux-ci. Notamment sur la durée de l'avenant, limité à quatre ans, qui porte en germe une mise en concurrence qui reste dans certaines têtes, alors que la coopération nous semble de meilleure gestion sur un tronçon transfrontalier.

L'adaptabilité des horaires dans le temps, comme souligné par la commission sera aussi un point de vigilance car la montée en charge ne se fera que si les horaires répondent à des besoins : salariés, scolaires, transfrontaliers. La question des tarifs et de la concurrence modale avec les autocars mis en œuvre localement doit être posée maintenant que la loi fait de la région le grand ordonnateur des transports afin qu'ils soient complémentaires en termes de services et non concurrents par leurs coûts respectifs. Nous notons aussi une visée différente des Suisses qui accèdent par ce biais au Réseau grande vitesse français.

Nous ne pouvons à travers cette expression oublier l'actualité sur le service 2020 qui s'est ouvert hier et ses évolutions, parfois mal vécues, ainsi que la tarification régionale pour les abonnés que même l'exécutif régional a qualifié de « grave défaut de communication » par voie de presse. Le problème en l'espèce n'est pas la communication ou la date de mise en œuvre mais bien la question de l'accès au transport pour tous y compris dans les territoires qui a conduit à quelques manifestations sur lesquelles nous avons échangé et débattu en ouverture à cette séance. D'ailleurs la deshumanisation des services (ventes et trains) et les conséquences sur des régularisations dans les trains ou les quais, à 50 €, posent de sérieux problèmes aux usagers comme aux agents chargés de ces régularisations punitives.

Dernier point concerne les usages de cette infrastructure dont nous souhaitons qu'elle permette aussi à du fret de regagner le réseau ferroviaire maintenant raccordé.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT approuvera le rapport présenté.